

Concours photos « So sport ! 2022 »

Règlement

Article 1 - Objet

Les médiathèques de la communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo organisent un concours de photographie de sport, gratuit et ouvert à tout **photographe amateur,** du 1er février 2022 au 15 avril 2022 minuit.

Selon son âge, le participant entrera dans l’une ou l’autre de ces 2 catégories :

* **pour la catégorie 15-20 ans**, il devra être âgé de 15 ans minimum et de 20 ans maximum en 2022
* **pour la catégorie 21 ans et +,** il devra être âgé de 21 ans minimum en 2022.

Article 2 - Modalités de participation

**Chaque photo représente un sport collectif ou individuel mais doit absolument avoir un lien avec un club, une équipe, une personne pratiquant un sport ou avec un évènement du territoire de l’agglomération Valence Romans.**

**Liste des communes du territoire :**

<http://www.valenceromansagglo.fr/fr/l-agglo/nos-54-communes.html>

Article 3 - Conditions de participation

Il ne sera admis qu'une participation par personne.

Le participant envoie 3 photos intitulées et légendées, sous format numérique, accompagnées d'un formulaire de participation dûment complété et signé.

Le format des photographies est libre.

Ces photos doivent impérativement avoir été prises après janvier 2021.

Tout participant mineur devra avoir requis et obtenu une autorisation parentale avant son inscription au concours. Cette autorisation parentale pourra être exigée par les organisateurs.

Le participant affirme être l’auteur des 3 photographies qu’il soumet et être seul détenteur des droits d’exploitation.

Les 2 premiers gagnants de chaque édition ne sont pas autorisés à concourir pour les éditions ultérieures.

**La date limite est fixée au vendredi 15 avril 2022 minuit.**

Toute photo parvenue après cette date ne pourra être retenue.

Adresse d'envoi : sosportconcoursphoto@valenceromansagglo.fr.

Le formulaire de participation est disponible à la fin de ce règlement et sur le site des médiathèques de l’agglo <http://mediatheques.valenceromansagglo.fr>

*Chaque participant recevra un accusé de réception dans les jours qui suivent son envoi.*

Le participant peut également déposer sous forme numérique ses photos et son formulaire, dans n'importe quelle médiathèque du réseau.

Les informations saisies par le participant l’engagent dès leur validation.

*L’organisateur se réserve le droit de vérifier l’exactitude des données fournies par les participants.*

Article 4 - Droit à l'image

Il est précisé que la photo ne doit notamment pas porter atteinte aux bonnes mœurs et à l’ordre public. Par ailleurs, il est rappelé aux participants que la photographie ne doit pas être constitutive de contenu :

* constituant une contrefaçon d’un droit de propriété intellectuelle
* portant atteinte à la vie privée
* et de manière générale, contraire à la règlementation et à la législation en vigueur

Par conséquent, les participants déclarent et garantissent que leur soumission au concours :

* ne porte pas atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tiers (marques, droits d’auteur, etc.) ;
* ne porte pas atteinte à l’image de tiers. Ils s’engagent à cet effet à disposer de l’accord préalable des personnes identifiables ou de l’accord des parents s’il s’agit de personnes mineures pour que leur image soit utilisée dans le cadre de ce jeu-concours.

Le respect des droits à l’image des personnes figurant sur les photographies est primordial. Pour les photographies prises dans un lieu privé ou pouvant porter atteinte à la vie privée, le photographe doit avoir obtenu l’accord préalable ~~écrit~~ de la personne.

Tout plagiat ou usurpation de photos engage la responsabilité du participant.

Les médiathèques se dégagent de toute responsabilité en cas de non-respect des droits d’auteur et d’image.

Article 5 : Données personnelles

Les données à caractère personnel des participants collectées dans le cadre du Concours par Valence Romans Agglo, en qualité de responsable du traitement, sont obligatoires pour participer au Concours. Elles ne seront utilisées à d’autres fins que la participation au Concours et sa promotion par l’organisateur.

Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participants bénéficient d’un droit d’accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée au siège de Valence Romans Agglo (1 Place Jacques Brel - 26000 Valence) ou auprès d’une médiathèque du réseau de Valence Romans Agglo.

Article 6 - Prix alloués aux gagnants

Les photographes gagnants obtiendront les prix suivants :

* Les 1ers de chaque catégorie : accompagné-e-s de Jacques Paris, assisteront à un match d’un club de sport collectif local pour réaliser un reportage photos avec conseils de prise de vue sur le terrain, puis choix et traitement des photos. Les photos qui résulteront de ce travail pourront être publiées dans le supplément sport d’un journal local si l’occasion le permet.
* Les 5 premiers photographes retenus par catégorie verront chacun, une de leurs photos imprimée et exposée à la médiathèque Simone de Beauvoir (Romans sur Isère) au côté de l’exposition d’Olivier Morin, à partir du 03 mai au soir et jusqu’au 30 juin. Elles seront données à leur auteur le 1er juillet 2022.

Toutes les œuvres seront diffusées sur le compte Flikr dédié à ce concours.

Article 7 - Jury / Sélection des gagnants

Les photos, rendues anonymes par numérotation, sont présentées au jury.

Le jury est composé de Jacques Paris (photographe sportif professionnel), un bibliothécaire organisateur, des sportifs et sportives (de clubs du territoire) et d’élu-e-s au sport ou représentant de Services des sports de l’agglomération et de villes du territoire.

Toutes les photos reçues par le jury seront évaluées selon :

* l’originalité de la photo
* la représentativité des valeurs du sport (ex : combativité, cohésion, esprit d’équipe, adresse, etc).

Le jury se réserve le droit d’augmenter ou réduire librement le nombre de prix de l’une ou l’autre des catégories, mais un minimum de 3 photographes est requis par catégorie.

Article 8 - Remise des prix

**L'annonce des résultats aura lieu le mardi 03 mai 2022 à 18h à la médiathèque Simone de Beauvoir à Romans, en présence d’Olivier Morin et des membres du jury.**

Cette manifestation sera organisée dans le respect des préconisations sanitaires en cours à cette date.

Lors de la remise des prix, des photos des 10 premiers photographes seront présentées et commentées.

En participant au concours, les participants autorisent la diffusion de celle(s)-ci sur les médias papiers ou numérique des médiathèques et de l'agglomération sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à quelque rémunération ou indemnité que ce soit.

Par le fait de soumettre au concours leurs photographies, les participants, cèdent, à titre gracieux, à l’organisateur, le droit de reproduire, de représenter, d’adapter et de communiquer au public ses photographies, dans le strict cadre de la promotion de cet évènement.

Article 9 - Conditions d'application du règlement

La participation à ce concours implique l’acceptation entière et sans réserve du présent règlement de la part de chaque participant.

Toute interprétation litigieuse du présent règlement, ainsi que tous les cas non prévus, seront tranchés souverainement par les organisateurs.

Article 10 - Consultation du règlement

Le présent règlement est consultable en ligne sur le site <https://mediatheques.valenceromansagglo.fr> et peut être obtenu par toute personne qui en fait la demande à la Médiathèque Simone de Beauvoir - rue Sabaton - 26100 Romans/Isère - Tél. 0475727970 -

mail : mediatheque.beauvoir@valenceromansagglo.fr

Le Président,

Par délégation,

Marlène MOURIER,

Vice-Présidente en charge de la Culture et du patrimoine culturel



Formulaire de participation

au concours photo « **So sport !** 2022 »

organisé par les médiathèques de l'agglomération Valence Romans

Date limite de participation : **15 avril 2022 minuit**

Nom, Prénom :

Date de naissance : \_\_\_/\_\_\_ /\_\_\_\_\_\_\_\_

Adresse :

E-mail : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_.\_\_.\_\_.\_\_.\_\_

Renseignements sur les photographies

Titres des photographies, dates et lieux des prises de vue.

1

2

3

J’accepte le règlement du concours.

**Pour les mineurs, déclaration sur l'honneur d’autorisation parentale obligatoire :**

Nom, prénom :

Je déclare avoir obtenu de mes parents l’autorisation de participer au concours photo et assure être l'auteur des 3 photos proposées.

**Date - Signature**